

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 31 mars 2017

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 31 mars 2017, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etait absent : M. Francis ARNOUD

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir répondu à cette invitation à participer à cette séance plénière. Celle-ci sera suivie cet après-midi d'une commission permanente.

Cet après-midi, j'irai avec certains collègues rendre un dernier hommage au Docteur Geoffroy. Je vous prie donc de bien vouloir excuser mon absence et je remercie Anne-Marie Nédélec qui présidera la commission permanente.

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents et Présidents de commission, chers collègues,

Je salue tout d'abord les enfants de Chalindrey, ainsi que leurs encadrants, qui assistent aujourd'hui à cette séance dans le cadre du parcours citoyen.

Onze rapports constituent l'ordre du jour de cette première séance plénière de l'année. Ils reflètent l'étendue et la diversité de nos compétences, en cette première année de pleine application de la loi relative à la Nouvelle organisation des territoires de la République, dite loi NOTRe.

Je remercie toutes les commissions pour le travail accompli. Nous aurons l'occasion, au

cours de cette matinée, de mesurer votre engagement constant à répondre au plus près aux besoins de nos concitoyens, en matière agricole par exemple mais pas seulement.

Tout d'abord, permettez-moi quelques mots sur le cadrage budgétaire d'ensemble, légèrement réadapté dans la proposition de décision modificative qui vous a été adressée.

Avec votre accord, la section de fonctionnement évoluera à la hausse de 565 176 € pour atteindre 163,7 M€ tandis qu'une progression de 526 500 € en investissement vous est proposée. De prime abord, ces adaptations vous semblent peut-être marginales puisqu'elles ne représentent en effet que +0,67 % du budget adopté en décembre dernier. Néanmoins sur le fond, cette décision modificative n'est pas neutre. Deux des sujets importants que nous aurons à traiter sont en effet issus d'adaptations de la loi NOTRe, en matière économique et agricole.

En fonctionnement, il s'agit principalement de deux dossiers. Le premier représente les 389 000 € supplémentaires pour soutenir l'agriculture, en complément des 142 200 € déjà votés en décembre.

Jean-Michel Rabiet, vice-président délégué à ces questions, vous expliquera plus en détail cette thématique le moment venu. Néanmoins en quelques mots, la loi NOTRe attribue à la Région la compétence en matière d'aides économiques au sens large, incluant donc l'agriculture.

De ce fait, les dix départements de la région Grand Est ont ouvert un dialogue avec le conseil régional. La conclusion est très simple : jusqu'au 28 avril 2017, date de l'examen probable du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui définit précisément les politiques régionales en ce domaine, nous disposons de la faculté de prolonger notre soutien.

J'ai rencontré, avec le vice-président délégué, la profession agricole en février. Nous avons eu un dialogue franc et constructif avec la chambre d'agriculture et la FDSEA notamment.

Face à la crise terrible que traverse l'agriculture dans la France entière, le département répond présent, comme il a pu le faire dans le passé (au travers de l'aide exceptionnelle au fourrage de 400 000 € après la sécheresse de 2015 par exemple).

D'aucuns pourraient prétexter que depuis la loi NOTRe, cette compétence relève de la Région. Si c'est une réalité juridique, c'est toutefois inexact dans les faits puisque la politique régionale n'est pas encore arrêtée. La Chambre d'Agriculture, l'Etablissement Départemental de l'Elevage, le pôle élevage et le Groupement de Défense Sanitaire auraient pu se trouver dans de grandes difficultés si nous n'avions pas agi.

Le maintien, cette année encore, de notre politique représente un geste de soutien majeur à la filière, ce malgré les contraintes budgétaires auxquelles nous devons faire face, qui sont liées à la hausse des dépenses sociales et au désengagement de l'Etat.

A mon grand regret, le département subit l'échec de la politique agricole conduite par le gouvernement. Depuis deux ans, les versements au titre du RSA pour les agriculteurs ont progressé de 20 %. C'est une réalité qu'il nous faut connaître.

Le second dossier significatif en fonctionnement concerne le schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public, devant être co-élaboré par l'Etat et le Département. L'article 98 de la loi NOTRe prévoit cette responsabilité partagée. Nous cartographierons donc tous les services au public présents à la date de l'élaboration pour les zones en déficit. Notez que j'ai parlé de service au public et non de service public. Les services au public sont en effet bien plus larges et incluent par exemple les services marchands de proximité, la téléphonie mobile ou encore le haut débit. Nous établirons ensuite un programme d'une durée de six ans afin de corriger ces déséquilibres, en lien avec les communes et les EPCI. L'Etat y verra sans doute l'occasion de rationaliser ses subventions aux communes et intercommunalités, mais je ne souhaite pas que cet exercice soit mené dans cet esprit. Si l'Etat s'affranchit d'une contrainte qui pèse sur nous, ce n'est pas notre cas. Il n'y a pas de tutelle d'une collectivité sur une autre.

Pour l'heure, il vous est proposé d'inscrire 45 000 € de crédits de paiement afin que le cabinet conseil retenu puisse engager la démarche.

En investissement, nous examinerons deux dossiers clés, dont la modernisation de la scénographie du mémorial Charles de Gaulle.

Ce haut lieu de tourisme, ouvert en 2008 en présence de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République et de Mme la chancelière de l'Allemagne fédérale Angela Merkel, est aujourd'hui devenu l'un des plus fréquentés de la région. En moyenne, il accueille chaque année entre 80 000 et 90 000 visiteurs. Presque dix ans après son ouverture, en étroite concertation avec Stéphane Martinelli, qui préside désormais la SEM gestionnaire et que je salue, il vous est proposé de moderniser cet emblème du tourisme haut-marnais. Pour ce faire, 150 000 € sont prévus.

Le second dossier d'investissement concerne l'acquisition d'un bâtiment industriel vacant à Nogent destiné à accueillir le centre d'exploitation ainsi qu'un centre d'incendie et de secours, dans une démarche mutualisée et concertée. Comme vous pouvez le constater, cette

démarche de mutualisation devient l'une des marques de fabrique de la Haute-Marne.

Grâce aux efforts conjugués des membres du conseil d'administration du SDIS et des préfets M. Morel puis M. Celet, nous avons expérimenté avec succès une nouvelle manière de travailler entre le conseil départemental et le SDIS. J'adresse un grand merci à M. André Noirot et au lieutenant-colonel Régis Deza, qui servent cet objectif partagé au quotidien.

Ainsi, un crédit de 300 000 € est prévu pour acquérir le bâtiment et effectuer les opérations de dépollution du site. La construction est ensuite estimée à 2,6 M€, de sorte à proposer un service public de qualité dans un bâtiment fonctionnel pour les équipes. Nous aurons l'occasion d'en parler plus en détail au cours de la discussion. C'est peut-être là une illustration concrète du « service au public ».

Je ne saurais conclure cette rapide présentation du projet de décision modificative sans évoquer le produit fiscal 2017 attendu. Celui-ci est arrêté à 56,2 M€, en baisse de 363 000 € par rapport à l'estimation du budget primitif. Cette diminution s'explique essentiellement par une forme de « hold-up » d'Etat – pardonnez-moi ce terme –, à travers la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Pour mémoire, la variation d'un point du taux de la taxe sur le foncier bâti représente 5 € par habitant et 375 000 € par an en termes de recettes, c'est-à-dire environ la perte de recettes de l'Etat au titre de la DCRTP.

Parce que la majorité départementale a fait de la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens l'une des priorités du mandat, il vous est cependant proposé, pour la septième année consécutive, de ne pas augmenter les impôts. Nous poursuivrons la politique de mutualisation et d'économies afin de garantir dans le même temps la poursuite du programme d'investissement.

Ainsi je m'efforce de vous proposer des décisions rationnelles qui modernisent la Haute-Marne sans alourdir excessivement la dette ni grever le pouvoir d'achat déjà modeste de la majorité de nos concitoyens.

En d'autres termes, ma conception de la politique consiste à s'adresser à la raison sans céder aux émotions, dans un objectif simple, à savoir accroître l'attractivité de notre territoire.

Sur ce point, nous avons mené, en 2016 et en janvier 2017, une campagne de communication. Chacun de vous dispose d'un bilan de cette opération. Anne-Marie Nédélec, notre première vice-présidente, vous en parlera plus en détail si vous le souhaitez. Nous avons prévu

150 000 € en 2016 ; pour 2017, 300 000 € vous sont proposés.

Le plan Haute-Marne numérique se termine. Notre ruralité rime avec modernité. Alors qu'ailleurs il ne s'agit bien souvent que d'un slogan, ici le haut débit partout et pour tous est une réalité. Il est indispensable de le faire savoir.

Pour votre parfaite et complète information, j'ajoute qu'en ce moment même, le conseil régional Grand Est ouvre les plis des candidats à son projet FttH, qui concerne sept départements, dont la Haute-Marne. Philippe Richert connaît mon attachement et celui de notre collectivité à ce projet, mais aussi les conditions que nous avons posées. En effet, la Haute-Marne souhaite conserver son avance.

Parmi les rapports inscrits à l'ordre du jour, je souhaite saluer la qualité du travail accompli pour aboutir à la proposition de schéma départemental de la protection de l'enfance 2017-2021, rapport V-1 page 5-3.

Autour de Rachel Blanc, vice-présidente déléguée, Marie-Claude Lavocat, elle aussi en charge des affaires sociales, Jean-Michel Feuillet, président de commission très engagé que je salue, la V^e commission a produit avec le soutien des services un travail qui nous fait honneur.

Je souhaite les en remercier en votre nom à tous. Cette compétence concerne environ 1 000 enfants chaque année. Si la discrétion est de rigueur, des hommes et des femmes remarquables s'investissent au quotidien pour aider les jeunes et leurs familles à se construire et à surmonter les difficultés de l'existence autant que possible. Le document qui vous a été envoyé est très détaillé, Rachel Blanc vous en parlera plus en détail.

De mon point de vue, l'objectif majeur réside dans l'individualisation. L'objectif est d'agir pour le bien-être de l'enfant, non pas en général, mais en faisant sur-mesure pour Paul, Charlotte, Ali, Thomas ou Cyndie. Chacune des 1 000 situations que nous rencontrons est un défi et une promesse de réussite.

Un point presse sera organisé par le cabinet, d'ici huit à dix jours, pour permettre aux vice-présidents et au président de la V^e commission de présenter précisément ce schéma pluriannuel de l'enfance. L'intérêt est aussi de pouvoir dialoguer pour répondre à toutes les questions et informer au mieux nos concitoyens.

Je remercie les 210 assistantes familiales et les équipes du conseil départemental. Assurer l'éducation de ces enfants requiert beaucoup de professionnalisme, de patience et de bienveillance.

Patience et bienveillance sont d'ailleurs également nécessaires dans les relations entre l'Etat et les collectivités.

Si les relations entre notre conseil départemental et la Préfecture sont naturellement excellentes et ce depuis longtemps, elles sont parfois plus complexes avec l'administration centrale qui semble difficilement entendre la voix des territoires ruraux, même lorsque l'intérêt de l'Etat est concerné.

Je souhaite évoquer à ce sujet deux exemples, à savoir la gendarmerie de Chaumont et la situation des fonderies haut-marnaises.

A propos de la gendarmerie de Chaumont, j'ai reçu le 14 mars dernier un courrier de M. Bruno Le Roux, alors Ministre de l'Intérieur, pour m'indiquer qu'il n'était certes pas possible pour l'Etat de répondre à notre demande en nous cédant le terrain à un euro symbolique, mais qu'une fois le prix connu, il nous serait loisible de mener à bien ou non ce projet. Avant cela, j'en étais resté au courrier du 23 août 2016, par lequel M. Christian Eckert, Secrétaire d'Etat au Budget, déclinait tout simplement notre proposition, expliquant qu'elle n'était juridiquement pas réalisable. Finalement, l'Etat nous autorisera donc éventuellement à construire cette gendarmerie.

Le modeste Président de conseil départemental qui vous parle avoue avoir quelques difficultés à suivre la subtilité de la pensée de l'Etat. Sans doute quelque chose m'aura échappé. Si vous m'y autorisez, j'écrirai sur le même sujet à un troisième ministre dès le nouveau gouvernement nommé, en espérant que la ligne de l'Etat restera constante et claire.

Je rappelle simplement que les conditions de vie des gendarmes à Chaumont sont indignes. Je salue leur sens exemplaire du devoir. Ils assurent en effet notre sécurité avec une loyauté sans faille. Voyez leur engagement en ces temps d'état d'urgence. Mme le Préfet sait qu'elle peut compter sur nous concernant ce dossier, mais également à propos des fonderies haut-marnaises.

Vous avez en effet pu lire dans la presse que cinq fonderies ont fait l'objet d'un contrôle des douanes et qu'un rappel au titre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est préconisé à hauteur de 1,7 M€. Le classement des sables de fonderies est en cause, à la suite d'une erreur qui proviendrait d'un texte ambigu. Mme le Préfet fait tout son possible.

J'ai également demandé au nom des quatre parlementaires du département, mercredi 22 mars, un rendez-vous d'urgence avec M. le Secrétaire d'Etat au Budget, en charge des douanes notamment. Je suis aussi en relation avec les cinq fonderies.

Je ne désespère pas qu'un arbitrage final soit pris après un rendez-vous avec la direction des douanes. Pour l'heure, les représentants des fonderies ont été reçus mardi 28 mars par le directeur général des douanes en personne. Le dialogue est rétabli. J'espère que l'Etat saura se montrer à la hauteur de ses responsabilités puisque 1 500 emplois sont en jeu.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans évoquer les collèges de Langres, qui ont animé de nombreux débats depuis notre dernière séance plénière. J'ai reçu avec Bertrand Ollivier, vice-président en charge des collèges, la Ville de Langres et la Communauté de communes, avec nos collègues conseillers départementaux de Langres. La VII^e commission s'est déplacée sur site. L'étude comparée des sites des Franchises et de la BSMAT sera rendue mi-avril ; chacun pourra alors se forger son opinion. Je ne doute pas que Bertrand répondra favorablement à une demande de la ville de Langres pour lui exposer les résultats de l'étude et pour solliciter du conseil municipal sa décision d'implantation, décision qui vous reviendra en dernier lieu. Ainsi, nous pourrons statuer en juin, lors de notre prochaine plénière.

J'aurais également pu évoquer le projet de LISI, qui avance correctement. Nous le ferons peut-être lors de l'examen du rapport relatif à la cession des parts du Département non seulement à l'agglomération de Chaumont mais aussi à la Région. Là encore, la loi NOTRE a d'ailleurs été adaptée aux réalités de terrain. Initialement, la loi confiait en effet la compétence bâtiminaire aux agglomérations mais pas à la Région, qui ne pouvait acheter d'actions de la SEM. Néanmoins, la Haute-Marne a fait évoluer la position du gouvernement, avec l'appui de la Région Grand Est. La Région devra donc s'impliquer davantage encore dans la compétence qu'elle a toujours revendiquée en matière de développement économique.

Je vous remercie pour votre attention. Qui demande la parole ? M. Fuertes, nous vous écoutons.

M. Nicolas FUERTES : Comme vous, nous tenons à saluer le travail effectué par les services et certains élus en faveur de l'aide aux agriculteurs. Cette aide est effectivement nécessaire, l'agriculture en Haute-Marne ne devant pas être négligée.

L'achèvement du plan Haute-Marne numérique est également très positif. Il faudra désormais suivre le FttH afin de mesurer les retombées réelles de cette connexion très haut débit en milieu rural, fondamentale pour redynamiser nos territoires ruraux.

En ce qui concerne l'Etat, il n'y a certes pas eu de grandes infrastructures, mais néanmoins je vous rappelle, M. le Président, que l'Etat donne chaque année 30 M€ au GIP de Bure. L'Etat n'abandonne donc pas la Haute-Marne, il la privilégie même.

Vous avez évoqué les collèges langrois. Je note que la parole diffère au gré des réunions. Vous aviez clairement annoncé que le choix du site de la fusion reviendrait au conseil municipal. Or, je constate aujourd'hui dans vos propos que la décision finale reviendra finalement au conseil départemental. Comme vous l'aviez annoncé en réunion de travail en janvier, la Région, à travers Mme Guillemy, est prête à relancer la négociation. Elle s'est déclarée prête à ne pas être gourmande sur la vente de la partie professionnelle du lycée Diderot. C'est donc une piste qu'il faut envisager. Je suis moi aussi très rigoureux sur l'efficacité de la dépense publique, aussi serait-il regrettable de choisir la solution la plus mauvaise et la plus onéreuse.

Par ailleurs, dans votre discours introductif, vous n'avez pas évoqué le grand projet d'investissement pour la Haute-Marne, auquel je m'oppose depuis le début, à savoir Animal'Explora. Le temps qui passe me conforte d'ailleurs dans ma position. L'année dernière, il était prévu que les banques prêtent les quelques millions à l'opérateur privé. Or, plus d'un an après, nous n'en entendons toujours pas parler à l'ordre du jour. Ceci me laisse très dubitatif quant à la pertinence de ce projet, qui pourrait mettre en péril nos finances.

Si vous souhaitez des grandes infrastructures dans l'Etat, peut-être faudrait-il envisager d'unir nos forces, comme en Haute-Saône, où ils ont en effet réussi à acter les contournements de Port-sur-Saône ou encore la 2x2 voies entre Vesoul et Belfort. A nous donc de nous unir pour défendre notre territoire.

Je termine sur une dernière remarque, plutôt anecdotique mais qui me fait toujours sourire, à savoir l'incohérence entre les discours locaux et les pratiques nationales. Je fais ici allusion à la fermeture de classes et de postes au collège La Rochotte. Parmi les manifestants se trouvait mon collègue Paul Fournié, Filloniste de surcroît, qui défend pourtant au niveau national la suppression de 500 000 fonctionnaires. Il y en a plus qu'assez des élus, bien souvent de Droite j'en suis désolé, qui, au niveau national, préconisent de faire des économies, puis changent de discours lorsqu'ils sont directement touchés au niveau local. Je tenais à le signaler car cela s'appelle au mieux de l'opportunisme électoraliste, au pire de l'hypocrisie.

M. le PRESIDENT : Bien. Qui demande la parole ? M. Fournié, allez-y.

M. Paul FOURNIE : Je ne vais pas me lancer dans la polémique. Les élections sont proches et je constate qu'on ne peut s'empêcher de viser certains candidats. Vous auriez dû écouter les réponses que j'ai apportées aux journalistes me questionnant sur ma présence, M. Fuertes. En effet, je ne me suis pas déplacé pour défendre la suppression de classe de cinquième, que j'estime légitime, mais uniquement à propos du décompte des élèves handicapés de classe de sixième. Il n'y a donc aucune incohérence. Avant de vous lancer dans ce genre

d'accusations très faciles, renseignez-vous donc.

M. le PRESIDENT : Bien, pas de polémique. Qui demande la parole ? Mme Robert-Dehault.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je souhaitais vous remercier pour cette augmentation du budget communication, que j'ai toujours estimé insuffisant. Dans la mesure où nous avons lancé cette campagne « la Haute-Marne respire et inspire », dont le bilan que l'on vient de nous distribuer est très intéressant, je me réjouis de cette augmentation qui permettra de décliner des actions de valorisation de notre territoire.

M. le PRESIDENT : Merci Mme Robert-Dehault. Je vais répondre laconiquement à M. Fuertes. Concernant Haute-Marne numérique, la Région reprend le flambeau pour la suite. Aujourd'hui les plis sont ouverts. Le FttH ne suffit pas. Nous n'entendons pas perdre l'avance de la Haute-Marne. Nous avons en effet dépensé hors subventions, 50 M€, tandis que certains départements n'ont rien dépensé. Nous souhaitons récupérer ces sommes investies.

Ensuite, vous qui êtes professeur et avez le sens des mots, vous ne pouvez pas affirmer que l'Etat nous donne 30 M€ pour le GIP alors que ce n'est pas le cas. L'Etat lève simplement l'impôt sur les producteurs de déchets afin de le redistribuer. Faites attention, les mots ont une importance.

J'arrive ensuite aux collèges langrois. La décision se prend bel et bien ici, ce qui n'a rien d'infamant pour les autres. Je rappelle quand même qu'il n'y a pas de droit acquis pour des collèges à Langres. Après tout, nous pouvons les construire ailleurs. Nous nous étions effectivement penchés sur la question avec Jean-Paul Bachy, j'avais suggéré un regroupement des lycées aux Franchises (compte tenu de la baisse du nombre d'élèves constatée au collège et mécaniquement au lycée) et un regroupement des collèges sur le lycée Diderot. Le 21 janvier 2014, nous avons ainsi proposé de racheter le lycée Diderot pour 23 M€. Le 24 février 2014, M. Bachy avait reconnu le caractère pertinent de notre proposition mais avait estimé qu'elle leur laisserait une charge supplémentaire de 14 M€, demandant 37 M€. Face à cette proposition déraisonnable, nous en étions restés là mais la discussion peut tout à fait reprendre. Si la Région Grand Est accepte de me donner le lycée Diderot, alors je l'accepte, en concertation avec la Ville de Langres.

Concernant Animal'Explora, une réunion est prévue le 10 avril, M. Cavalier viendra nous exposer sa vision d'Animal'Explora ainsi que l'avancée du financement. La Banque Postale a accepté de prêter 4 millions d'euros à une société montée par M. Cavalier et dédiée à Explora. La

Caisse des Dépôts et des Consignations est d'accord sur le principe de création d'une société ad hoc avec M. Cavalier. Elle demande cependant que ce dernier se porte candidat et obtienne la délégation de service public qui sera montée par le conseil départemental. Je partage entièrement ce point de vue, de même que M. Cavalier. Nous approchons donc du but.

Enfin, concernant la fermeture de classes et de postes, vous êtes quelque peu de mauvaise foi M. Fuertes. Il ne s'agit pas de supprimer des postes de fonctionnaires partout d'une façon aveugle. Alors que les ministères sont de vraies fourmilières, les préfectures sont vides et il ne sera bientôt plus possible d'y faire sa carte grise ou son permis de conduire. Merci aux socialistes. Il ne s'agit donc pas de supprimer des postes dans les écoles, collèges ou lycées qui en ont besoin. Je précise d'ailleurs, M. Fuertes, que contrairement à vos accusations, c'est bien vous qui faites preuve de démagogie. Lorsque le nombre d'élèves baisse, cela se répercute mécaniquement sur le nombre de classes. Lorsque nous avons visité le collège de la Rochotte à la rentrée avec certains collègues et Mme Christine Guillemy, Mme l'Inspectrice d'Académie aurait toutefois dû nous annoncer la fermeture des classes. Il faut donc dire la vérité ; lorsque le nombre d'enfants en Haute-Marne diminue, alors même qu'il augmente dans certains départements manquant cruellement d'enseignants, il n'est pas anormal que des classes soient fermées. Je n'accuse personne, il n'y a simplement plus assez d'enfants en Haute-Marne. Alors qu'avant, les familles avaient six à sept enfants, aujourd'hui elles n'ont qu'un ou deux. C'est ainsi.

Voici ce que je souhaitais dire M. Fuertes, sur votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Nicolas FUERTES : Pour être clair, si la Ville de Langres sélectionne un site, le conseil départemental est-il prêt à prendre une décision contraire à l'avis du conseil municipal et à imposer la BSMAT ?

M. le PRESIDENT : Non, ce n'est pas du tout ainsi que les choses se passent, M. Fuertes. Nous avons suggéré la BSMAT après l'échec du lycée Diderot pour aider la Ville de Langres à occuper ces vingt hectares, à recréer un deuxième centre-ville (de la même façon que pour la caserne de pompiers). Toutefois si l'occupation de la BSMAT n'est plus une priorité pour la Ville de Langres, vous n' imaginez pas un instant que le conseil départemental s'opposera à sa politique.

Etant démocrate comme vous M. Fuertes, je rappelle que c'est le conseil municipal qui définit la politique de la Ville de Langres. Les conditions sont très claires : le rachat du lycée Diderot ne peut être plus coûteux que la construction d'un collège neuf. Si la Ville de Langres et son conseil municipal privilégient le lycée Diderot et envisagent d'autres plans pour la BSMAT,

nous sommes d'accord, pour 23 M€. Il ne s'agit pas d'un conflit et je ne définis pas mon rôle comme conflictuel d'ailleurs. Le président du conseil départemental, de même que l'Etat, doivent agir en facilitateurs.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Gros Lambert.

M. Gérard GROSLAMBERT : Je souhaite simplement évoquer un dossier qui a fait débat au sein de l'assemblée départementale durant de nombreuses années et que j'ai défendu avec certains collègues ici présents, à savoir le CVB 52 Haute-Marne. Je pense aujourd'hui que nous pouvons être fiers d'avoir soutenu ce club, qui finit premier à la fin de la saison régulière de ligue A, devant des équipes comme Paris ou Tours et qui vient de disputer un match d'anthologie ce mercredi soir à Chaumont face à une équipe de renommée internationale et au budget dix fois supérieur. Je souhaite que nous les encourageons pour le match retour de dimanche et j'espère que nous irons ensuite directement jouer en Sibérie contre les Russes. Je serai du voyage.

M. le PRESIDENT : D'autres demandes d'intervention ?

M. FUERTES : Ils sont effectivement bien partis et nous croisons les doigts pour qu'ils se qualifient en finale de cette compétition européenne. Vu les saisons exceptionnelles qui s'enchaînent, il faudra apporter une aide exceptionnelle par rapport au plan triennal prévu pour le CVB. Ce sont des dépenses imprévues, mais c'est également bien plus qu'une promotion pour la Haute-Marne et le sport haut-marnais. Je suis le premier à penser qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, il serait dommage de contraindre le club alors qu'il s'apprête à passer un cap. Nous leur souhaitons une très belle réussite aux play-off et une victoire contre Poitiers en quart de finale.

M. le PRESIDENT : Merci aux uns et aux autres. Nous croisons naturellement les doigts.

Avant de passer au tirage au sort, je souhaite vous faire part d'un excellent article de Libération, à propos des déchets nucléaires, intitulé « *Rendez-vous dans 100 000 ans* ». Outre le problème de l'échelle du temps, cet article apporte une vue équilibrée et du recul. Il vous sera envoyé sous forme numérique et vous en ferez ce que bon vous semble.

Passons au tirage au sort des commissions. Elles seront présentées dans l'ordre suivant : V^e, II^e et I^e. Commençons avec le rapport V-1 pages 5-3. J'appelle le rapporteur de la V^e commission.

V^e COMMISSION

Insertion sociale et solidarité départementale

Schéma départemental de la protection de l'enfance 2017 - 2021

Décision modificative n°1 - 2017

Rapport n° V – 1

Mme Rachel BLANC : Merci M. le PRESIDENT. Je vais maintenant vous présenter la synthèse du schéma départemental de protection de l'enfance, constitué pour les 5 années à venir jusqu'en 2021.

Avant d'évoquer les textes réglementaires ou les dispositifs, il paraît essentiel de mettre en avant les réalités humaines de ce dossier.

En effet, la protection de l'enfance en Haute-Marne concerne, comme l'a dit M. le Président tout à l'heure en préambule, plus de 1 000 enfants suivis dont 530 sont confiés au Département et accueillis en établissements et en familles d'accueil.

Ce sont aussi 210 assistantes familiales qui, aux côtés de l'ensemble des professionnels du Département, mettent leur énergie au service des enfants pour les aider à grandir et à se préparer à une vie d'adultes.

Il s'agit d'une mission exigeante, qui peut connaître des échecs et des frustrations, mais dont les succès sont réels. Je vous en parlerai plus en détail tout à l'heure. Suite à leur parcours à l'aide sociale à l'enfance en Haute-Marne, 65 % des jeunes obtiennent un diplôme et 66 % sont en emploi quelques années après. Ces chiffres, qui ont fait l'objet d'une étude interne, sont révélateurs de l'accompagnement mené par les services du Conseil départemental auprès des enfants qui nous sont confiés.

Comme vous le savez, la loi positionne le conseil départemental en « chef de file » de la politique de protection de l'enfance. A travers cette mission, le Département et les services du conseil départemental assurent le recueil et l'évaluation des informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être. Le service majeur de ce dispositif est bien sûr la PMI, puisqu'elle constitue la portée d'entrée du système, avec nos assistantes sociales qui effectuent un travail de fond remarquable. Par ailleurs, les services du conseil mettent en œuvre des actions de prévention auprès des enfants et des familles et assurent l'accompagnement des mineurs éloignés de leur famille qui leur sont confiés par décision de

justice ou avec l'accord de leurs parents.

Les compétences du Département s'exercent dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance. Cette feuille de route permet :

- d'apprécier les besoins du territoire ;
- de programmer l'offre d'accueil sur le territoire ;
- d'organiser le partenariat entre les différentes institutions ;
- enfin, de fixer les orientations de progrès et de définir des critères d'évaluation.

Il s'agit maintenant de vous expliquer la méthodologie d'élaboration de ce nouveau schéma départemental, puis de vous présenter le diagnostic de nos forces et faiblesses et enfin de vous décliner le plan d'action déterminé par la V^e commission.

A ce propos, je tiens à remercier l'investissement de tous les membres de la V^e, ainsi que M. Sido qui nous a permis de valider l'avancée de nos travaux. Je remercie également tous les services du conseil départemental, et notamment la direction de la solidarité départementale, pour leur investissement et leur expertise très précieuse. Alors que nous avons la possibilité d'externaliser ce schéma départemental, ce sont d'ailleurs les collaborateurs du service de la direction de la solidarité qui ont tenu à porter ce projet.

Concernant la méthodologie d'élaboration, nous avons retenu les principes suivants :

- une affirmation des orientations de la politique départementale ;
- une démarche participative associant élus, partenaires et professionnels du département ;
- une approche de territoire pour favoriser les actions de proximité ;
- la recherche de réponses pragmatiques et finançables aux défis de la protection de l'enfance dans le département.

Les délais fixés au printemps 2016 ont été tenus. La diapositive (planche 4) vous présente notre calendrier qui s'organise en deux temps :

- un temps de concertation et de consultation avec les partenaires et services, qui a permis de dresser 41 constats issus d'une analyse quantitative et qualitative des services ainsi que d'auditions des partenaires et de prises de contact avec des jeunes devenus majeurs

depuis 2010.

- un temps d'action avec quatre ateliers participatifs destinés à établir des propositions.

La diapositive (planche 5) vous présente les différents acteurs associés, tels que le juge des enfants, le procureur de la République, la protection judiciaire de la jeunesse, la CAF, les soignants en pédopsychiatrie, les CMPP, tous les institutionnels autour du handicap et enfin les familles d'accueil, avec qui nous avons eu des séances de travail très riches.

Je remercie les élus qui se sont mobilisés pour soutenir les travaux ainsi que les partenaires qui ont répondu présents.

Je passe maintenant à la partie diagnostic.

Nous avons choisi de commencer ces constats par les atouts du territoire. J'en retiendrais trois essentiels :

Premièrement, les caractéristiques du territoire et la culture du partenariat que nous avons en Haute-Marne permettent un travail de proximité très riche. Cela peut parfois être une faiblesse, mais lorsqu'il s'agit de repérer et de répondre aux difficultés de manière fluide, c'est aussi une force. De plus, sur ce sujet très sensible, nous avons parfois besoin d'agir vite et de prendre rapidement des décisions collégiales. En Haute-Marne, les partenaires se connaissent et peuvent se coordonner sans passer par une bureaucratie lourde.

La diapositive (planche 7) vous présente le nombre de naissances en Haute-Marne jusqu'en 2015. C'est en effet le point de départ d'une politique publique de l'enfance. Vous constaterez que par rapport à un département jumeau, c'est-à-dire une combinaison du Gers, de la Meuse, de la Nièvre, de l'Indre et de la Corrèze, la natalité est plus forte en Haute-Marne, même si elle a connu une baisse en 2015 après un plateau autour de 1 900 naissances depuis 2009.

Vous noterez aussi que la ruralité, c'est-à-dire les communes de moins de 1 000 habitants, compte proportionnellement plus de naissances que d'habitants.

La diapositive (planche 8) vous présente la carte des naissances en Haute-Marne réalisée à partir des données de la Protection Maternelle et Infantile et le concours du Système d'Informations Géographiques. Cette carte permet d'avoir une vision concrète de l'organisation sur le territoire de l'accueil des enfants, en corrélation avec cette autre carte qui définit la localisation des maisons d'enfance à caractère social et des assistantes familiales.

La diapositive suivante (planche 9) vous présente le résultat de l'enquête en ligne à

destination des professionnels de la protection de l'enfance sur la qualité du partenariat. Celle-ci est évaluée positivement par la quasi-totalité des institutions amenées à concourir à la mission (parquet, juge des enfants, services de police, protection judiciaire de la jeunesse, éducation nationale, MDPH, etc.). Tout est néanmoins perfectible et nous sommes bien sûr conscients de nos marges de progression.

La deuxième force pour la Haute-Marne réside dans la place donnée à l'accueil familial dans le département. Comme vous le voyez sur la diapositive (planche 10), 85 % des enfants accueillis en Haute-Marne sont hébergés chez des assistantes familiales et 15 % dans des MECS (maisons d'enfants à caractère social). Ce ratio est le deuxième plus fort de France, derrière la Corrèze et à égalité avec la Nièvre.

C'est une chance pour le département qui peut proposer des accueils dans un cadre familial pour de nombreux enfants en recherche de stabilité. Ce sont plus de 400 enfants qui sont aujourd'hui accueillis chez les assistantes familiales.

Le conseil départemental dispose d'atouts en la matière, tels que la progression de la professionnalisation, avec plus de 50 % des assistantes familiales disposant d'un diplôme d'Etat (en plus de la formation obligatoire), un pôle dédié à leur accompagnement professionnel et un plan de formation annuel et cadré.

La diapositive suivante (planche 11) vous présente la localisation des accueils sur le département : les points rouges sont les quatre MECS et les points jaunes, les assistantes familiales présentes sur les territoires. La répartition géographique est inégale, obligeant parfois à déplacer les enfants loin de leur domicile. Les territoires les plus « déficitaires » sont les villes, et particulièrement Saint-Dizier où le ratio de places par enfants placés est aujourd'hui le plus faible.

Le troisième atout tient à la diversification des solutions apportées aux enfants.

La diapositive suivante (planche 11) présente toutes les solutions d'accompagnement pouvant être proposées à un enfant confié au Département :

- 411 places chez les assistantes familiales ;
- 86 places en internat de MECS ;
- 4 places de lieu de vie (intermédiaire entre la famille d'accueil et l'établissement) ;
- 5 places d'accueil immédiat ou d'urgence ;

- 31 places de suivis à domicile avec possibilité de repli 7 jours sur 7 ;
- 15 places d'hébergements dits diversifiés (colocations).

Cette diversification des places d'accueil est le fruit d'un intense travail ces dernières années. L'ouverture de la MECS de Chaumont en est la manifestation, avec la création de deux places d'urgence et six places de suivi à domicile qui manquaient véritablement sur le secteur jusqu'ici.

S'il y a des atouts, il y a également des défis à relever. J'en évoquerai quatre avec vous.

Le premier concerne la démographie vieillissante des assistantes familiales, alors même que nous sommes très orientés sur ce modèle.

La diapositive à l'écran (planche 13) vous présente la pyramide des âges et le nombre d'assistantes familiales employées par le conseil départemental. Elles sont aujourd'hui 209, mais leur nombre baisse tendanciellement depuis 2012, en dépit d'un réel effort de recrutement. Nous devons donc être extrêmement vigilants sur ce point, au risque de connaître un réel déficit, d'autant plus que 47 des 209 assistantes familiales ont plus de 60 ans. La capacité d'accueil a diminué de 12 % depuis 2010 compte tenu des départs en retraite.

La diapositive suivante (planche 14) vous présente les simulations de l'évolution du nombre d'assistantes familiales en cas d'inaction de notre part (à recrutement constant et en considérant des départs à la retraite à 65 ans). Il se situerait alors à 181 en 2021 ; il manquerait ainsi entre 21 et 93 places en fonction des hypothèses sur le nombre d'enfants accueillis. Je vous expliquerai ensuite les actions envisagées pour y remédier.

En conséquence et comme le souligne la diapositive (planche 15), le dispositif arrive à saturation. Au 31 décembre 2016, il y avait 504 enfants hébergés pour 499 places. Nous travaillons donc en flux tendus mais nous continuons à accueillir tous les enfants pour lesquels le juge ou le conseil départemental lui-même estime leur placement nécessaire pour les protéger (contrairement à d'autres Départements). Nous souhaitons que cela continue.

Le deuxième défi réside dans la prévention.

Comme l'indique la diapositive (planche 16), le Département se distingue par un nombre élevé de mesures judiciaires (ordonnées par le juge) par rapport aux mesures administratives, décidées par le conseil départemental avec l'accord des parents. 21 enfants pour

1 000 mineurs sont placés par décision de justice en Haute-Marne contre 19 dans le département « jumeau » et 15 en France.

4 enfants pour 1 000 mineurs bénéficient d'une mesure administrative (y compris les aides éducatives à domicile) contre 6,7 dans le département « jumeau » et 4,5 en France.

Le même écart (planche 17) est constaté pour les mesures à domicile par opposition aux mesures de placements. Même si un vrai effort a été fait, avec une baisse du nombre de placements, la Haute-Marne se distingue par le nombre important de mesures d'éloignement du domicile.

La diapositive suivante (planche 18) rappelle que la précarité des familles atteint hélas un niveau élevé en Haute-Marne avec 23,8 % des enfants en situation de pauvreté, contre 20 % en France.

L'accent doit donc être mis sur la prévention, et notamment sur la prévention précoce face aux situations où de futurs ou jeunes parents se retrouvent en détresse psychologique, sociale ou médicale. Un travail de repérage en amont est très important.

Le troisième défi concerne la préparation à l'autonomie des jeunes après leur majorité. Quelques chiffres issus d'un recensement sur 133 jeunes permettent de préciser la situation :

- Des informations sur le devenir des jeunes sont disponibles dans 74,5 % des situations ;
- Un contrat jeune majeur a été travaillé dans 87 % des situations,
- Un contrat jeune majeur a été signé dans 81 % des situations ;
- 77 % des jeunes sont dans un logement stable ;
- 65% ont obtenu un diplôme ou une qualification ;
- 66% sont en emploi ou en formation,

Nous connaissons donc des réussites et sommes capables d'appréhender l'avenir que peuvent mener les enfants après avoir été confiés au Département.

Le quatrième défi, enfin, réside dans les réponses à apporter aux situations les plus complexes, c'est-à-dire lorsque les mineurs confiés au Département connaissent des ruptures multiples (exclusions, fugues, passages à l'acte violents) marquées par des crises.

Une dizaine de situations sont concernées chaque année, mobilisant une énergie considérable des services du Département, mais aussi des établissements pour enfants handicapés et des services de pédopsychiatrie. Les solutions apportées en dépit des efforts déployés sont souvent insatisfaisantes et plusieurs jeunes sont orientés en Belgique chaque année, faute de solutions dans une structure adaptée en Haute-Marne.

Avec les élus qui ont travaillé sur ce schéma, nous avons pu définir 18 actions, qui déclinent, pour les cinq ans à venir, les pistes d'amélioration envisagées pour mieux répondre à nos missions au service de l'enfance.

Elles sont directement issues des ateliers mis en place à l'automne avec l'ensemble des partenaires. Ces ateliers s'organisent autour de trois thèmes identifiés comme des enjeux forts à l'occasion du diagnostic. Il s'agit de la prévention, de l'accompagnement et de la gestion des situations dites complexes.

Ces actions s'organisent en cinq axes qui reprennent les différents temps de l'action du département :

- premièrement, prévenir les situations de danger en agissant de manière précoce ;
- deuxièmement, accompagner les familles faisant face à des difficultés éducatives ;
- troisièmement, assurer un accueil de qualité pour les mineurs éloignés de leur famille ;
- quatrièmement, assurer une insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagnés, notamment après leur majorité ;
- le dernier axe vise à développer les fonctions d'observation et à rendre l'action des différents services plus lisibles.

Nous ne pourrions entrer dans les détails de chaque action, mais je vous invite à les explorer dans le document présenté. Je vais, pour ma part, vous présenter les principales actions et objectifs quantitatifs et qualitatifs sur lesquels nous avons travaillé.

L'axe 1 vise à prévenir les situations de danger des mineurs de manière plus efficace.

Cet axe reflète notre conviction que le meilleur accompagnement consiste à répondre de manière réactive et pertinente aux risques repérés, en particulier dans les premiers temps de l'existence d'un enfant.

L'action 1.1 consiste à « favoriser les actions précoces en bâtissant un réseau de proximité autour de la PMI ». Les éléments à retenir sont les suivants :

- La qualité et la réactivité des accompagnements proposés aux futures mères et aux jeunes parents en situation de risque psychologique, social ou médical sont décisives.
- Dans ce domaine, il est essentiel que l'information circule de manière fluide entre les professionnels de la PMI et ceux de l'hôpital (maternité, pédiatrie) ou de l'éducation nationale.

L'action 1.2 s'intitule « renforcer les actions collectives organisées par le conseil départemental à destination des parents et des jeunes enfants ». Les éléments à retenir sont les suivants :

- Les actions collectives permettent à un petit groupe de parents, éventuellement accompagnés de leurs enfants, d'échanger autour de thèmes concrets liés à la mission de parents (l'éveil, l'autorité, l'alimentation).
- Le but est de permettre aux parents de se saisir eux-mêmes des réponses aux difficultés qu'ils identifient avec notre aide et développer le lien social.
- Ces actions peuvent aujourd'hui être renforcées en favorisant là encore les initiatives peu coûteuses et en tirant le meilleur des volontés locales.

L'action 1.3 vise à « redéfinir les territoires et les objectifs de la prévention spécialisée ». Les éléments clés sont les suivants :

- La prévention spécialisée permet à des adolescents en risque de rupture (déscolarisation, fugues, comportements déviants) de retrouver ou d'engager un parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Aujourd'hui, des éducateurs de prévention spécialisée sont présents à Chaumont, Langres et Chalindrey pour mettre en œuvre un travail au contact des jeunes, des chantiers éducatifs ou des accompagnements auprès des familles.
- Le développement de ces missions sur d'autres territoires n'est envisageable, dans le contexte budgétaire que nous connaissons qu'à condition de revoir nos marges de manœuvre et de mobiliser davantage de cofinancements sur les territoires déjà couverts.

L'action 1.4 s'intitule « structurer un réseau d'analyse et de travail sur les informations préoccupantes ». Plus nombreux seront les acteurs mobilisés pour la détection de situations préoccupantes, mieux cela sera. Cela participe au travail amont. Les points à retenir sont les suivants :

1. Aujourd'hui, le conseil départemental et ses partenaires ont des outils rodés pour la centralisation et l'évaluation des informations préoccupantes comme la loi les y invite.
2. L'efficacité du système de repérage des dangers concernant les mineurs peut être améliorée en développant les fonctions d'observation et d'analyse sur les risques émergents, les domaines de fragilité, la sensibilisation des partenaires.

L'action 1.5 enfin consiste à « prévenir les situations complexes en bâtissant un réseau de veille avec les partenaires dans un esprit de coresponsabilité ».

- Au cours de la préparation de ce schéma, les réponses apportées aux situations complexes ont pris une grande place. Il s'agit de jeunes dont le parcours est marqué par des ruptures multiples et des épisodes de violence. Une dizaine de situations difficiles sont répertoriées chaque année et réclament une énergie considérable pour des résultats souvent insatisfaisants.
- Afin de répondre aux mieux aux difficultés de ces enfants, il est nécessaire de réagir avant que les situations ne deviennent ingérables.
- Il s'agit donc de mettre en place un réseau de veille sur le nord et le sud du département pour mobiliser chaque institution en amont des difficultés.

L'axe 2 concerne l'accompagnement des familles confrontées à des difficultés éducatives.

Ces dernières années, et particulièrement au cours du précédent schéma, le Département de la Haute-Marne a choisi de sortir du « tout placement » ou « tout domicile ». Des solutions intermédiaires ont été développées. Ces solutions réclament des compétences nouvelles pour agir dans et avec les familles.

Cette dynamique d'accompagnement des familles a vocation à se poursuivre à travers trois actions.

L'action 2.1 vise précisément à accompagner l'évolution des pratiques des professionnels pour poursuivre la diversification des réponses apportées.

L'action 2.2 s'intitule « privilégier les temps de travail sur le terrain en simplifiant et en fluidifiant les circuits ». Il s'agit de faire en sorte d'alléger les tâches administratives pour passer davantage de temps auprès des enfants et des familles.

L'action 2.3 consiste à « privilégier les solutions familiales » quand cela est possible. Dans ce domaine, il n'est pas rare d'être surpris par les ressources des familles elles-mêmes, y compris de la famille élargie. Il est ainsi proposé de davantage recourir aux tiers dignes de confiance (TDC) quand cela est possible.

L'axe 3 vise à assurer un accueil de qualité pour les enfants qui ne peuvent plus rester dans leurs familles et qui sont en familles d'accueil ou en établissement. Dans cet axe, nous déclinons plusieurs actions :

L'action 3.1 s'intitule : « mobiliser pour le renouvellement des effectifs d'assistants familiaux en s'appuyant sur les assistants familiaux en poste ». Les assistants familiaux pourraient devenir des relais. S'il devait y avoir une action à retenir, ce serait celle-ci. Le défi est important mais nous avons la conviction que nous pouvons réussir, afin d'augmenter les recrutements.

L'action 3.2 consiste à « développer un réseau de parrainage actif ».

L'action 3.3 vise à « repenser l'offre d'accueil dans le nord du département ». Elle entend répondre à un constat qui est apparu clairement au cours du diagnostic :

- Le nord du département manque actuellement de places d'accueil et les enfants sont parfois éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres de leur famille pour trouver une solution.
- La MECS de Wassy, avec un effectif de 36 enfants d'un même tenant, n'est plus adaptée à des accueils individualisés. Rappelons que bien souvent la MECS constitue un lieu de vie pour plusieurs années et doit être un lieu où l'enfant développe sa personnalité, s'ouvre sur le monde et sur les autres. Un collectif trop important nuit à cet objectif.
- Il est donc proposé, dans un contexte de vieillissement de l'âge moyen des assistants familiaux, de lancer un appel à projet pour la création d'une structure de 20 places à Saint-Dizier, commune qui ne dispose d'aucune MECS aujourd'hui.
- La capacité de la MECS de Wassy sera repensée, en lien avec son gestionnaire, par exemple en développant les accueils externalisés, pour réduire le nombre d'enfants accueillis à l'internat.

L'action 3.4 s'intitule « structurer une plateforme de réponses pour les jeunes en situation difficile ». Il s'agit d'amener chaque partenaire à faire un effort pour accueillir des enfants qui ont connu des ruptures multiples et dont parfois hélas, plus personne ne veut.

L'action 3.5 consiste à « tenir compte de la parole des enfants et mobiliser les pairs ».

L'action 3.6 vise à « prévenir et oser qualifier » les situations de délaissement parental.

L'axe 4 a pour objectif de rendre fluide le passage à l'âge adulte en consolidant les résultats obtenus par une insertion sociale et professionnelle réussie.

L'action 4.1 vise à anticiper, c'est-à-dire à permettre aux mineurs de s'appuyer sur les ressources de l'environnement (amis, familles élargies, loisirs, passions) en les incitant à envisager d'autres horizons.

L'action 4.2 vise à « créer tout au long du parcours et de manière précoce les conditions de l'autonomie ».

L'axe 5 est transversal. Il vise à rendre cette matière plus accessible à tous mais aussi à prendre du recul sur l'action que nous conduisons.

L'action 5.1 consiste à communiquer auprès des partenaires, mais aussi des communes, sur les outils et modalités d'action de la protection de l'enfance.

L'action 5.2 vise à croiser les expériences et les savoirs faire entre institutions, notamment si cela est possible pour mutualiser les formations.

Merci de votre attention.

M. le PRESIDENT : Je félicite Rachel, tous les membres de ce comité de pilotage et les services pour la réalisation de ce schéma départemental de l'enfance, qui est très important. C'est le moment des échanges. Paul Fournié, vous avez la parole.

M. Paul FOURNIE : Je vous remercie pour ce document très bien réalisé, qui apporte une vue d'ensemble remarquable, sur un sujet que je connaissais peu. Il permet ainsi de constater que c'est l'une des plus belles missions du conseil départemental. J'ai une question. A la page 38, il est écrit que la question du financement des autres partenaires est un enjeu très important, le conseil départemental ne pouvant indéfiniment compenser à lui seul l'arrêt des autres financements, et que l'augmentation de sa participation à périmètre éducatif constant ne permet pas d'envisager d'autres secteurs d'intervention. Page 55, est ensuite évoquée la question de la

mobilisation systématique des crédits d'Etat. Quelle marge de manœuvre a-t-on à ce niveau ?

M. le PRESIDENT : Pour répondre à cette question technique, je demande à Patrick Genevaux, directeur de la solidarité départementale, de répondre.

M. Patrick GENEVAUX : De réelles marges de manœuvre existent mais leur mobilisation est ardue. Je pense en particulier au Fonds Social Européen. Lors de la réalisation de l'accord local en faveur de la mobilisation du FSE il y a quelques années, les membres de la V^e commission avaient prévu un axe sur les jeunes en situation de risque de rupture. Néanmoins, le FSE est lourd et difficile à mobiliser, il y a donc un véritable travail technique à mener.

M. le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Jean-Michel Rabiet.

M. Jean-Michel RABIET : Pourquoi privilégie-t-on toujours le retour à la famille ? Je souhaite à ce sujet apporter mon témoignage. Je suis convoqué au tribunal correctionnel cet après-midi en tant que victime, suite au cambriolage de ma maison par un jeune qui était en famille d'accueil pendant toute son enfance dans mon village. Alors que tout se passait très bien dans sa famille d'accueil, c'est lorsqu'il est retourné chez sa mère à l'âge de 14 ans dans les Quartiers-Neufs à Langres qu'il a commencé sa carrière de délinquant.

M. le PRESIDENT : C'est une très bonne question. Il s'agit d'une politique nationale, qui vise à privilégier les parents à toute autre structure. C'est une politique discutable et qui commence à être discutée. C'est un sujet extraordinairement délicat, vous l'imaginez bien. Il y a d'ailleurs également des enfants qui ne souhaitent pas retourner dans leur famille d'origine. Je laisse le loin à M. Genevaux de développer ce point.

M. Patrick GENEVAUX : C'est le sens de la loi, comme l'a évoqué M. le Président. C'est directement issu de la loi de 2007 qui positionne les parents au cœur de la protection de l'enfance. Leur retirer leurs enfants revient à nuire à leurs droits. Si le juge considère que les enfants ne sont pas en danger au domicile de leurs parents, alors le retour en famille doit être privilégié. C'est l'orientation des questions juridiques aujourd'hui, mais les élus et parlementaires ne cessent de s'interroger. Les allers-retours entre une politique familialiste issue de la loi de 2007 et une politique davantage orientée vers l'intérêt de l'enfant sont incessants. Mais cela reste essentiellement une question de droit.

M. le PRESIDENT : M. Rabiet.

M. Jean-Michel RABIET : Je trouve cela très triste. Nous avons le sentiment que si cet enfant était resté dans le village, il n'aurait pas eu l'occasion de commencer à vendre de la

drogue par exemple. C'était une bonne personne, qui va aller en prison pour la première fois de sa vie à 18 ans.

M. le PRESIDENT : Vous avez raison M. Rabiet. Je fais d'ailleurs un parallèle avec l'adoption : certains enfants « inadoptables » restent en structures, tandis qu'il y a des familles en attente. Mais c'est la loi. Néanmoins, cela n'est pas irréversible. Les juges ont leur libre arbitre. Malheureusement, j'ai pu remarquer, lorsque j'étais président de la commission, que les juges en charge des affaires d'enfants étaient bien souvent les plus jeunes et les plus inexpérimentés. Se pose donc une question de formation des juges, non pas juridique bien entendu, mais en termes de compréhension de l'enfance, au-delà de certains grands principes.

D'autres questions ? Mme Robert-Dehault.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Vous parlez de formation, ce qui me permet de rebondir sur le fait qu'être parent, c'est un métier. Pourtant, les intéressés ne sont pas formés. Or, nous remarquons bien que la famille et l'environnement jouent un rôle, qui n'est pas toujours positif. Il y a donc une vraie structure à créer, un lieu d'écoute et de conseils, pour proposer une formation à la parentalité aux jeunes parents. Ces structures n'existent pas partout et lorsqu'elles existent, les familles à qui elles sont destinées ne s'y rendent pas forcément. Il y a selon moi, un effort à faire dès la naissance de l'enfant en repérant les familles qui risquent d'être des problèmes.

M. le PRESIDENT : Sans aucun doute, je partage votre point de vue. M. Martinelli.

M. Stéphane MARTINELLI : C'est un sujet que je connais assez bien. Ma mère a été assistante maternelle pendant plus de trente ans, j'ai donc grandi avec les enfants qui vivaient chez nous. Je vais modérer mon propos car il ne s'agit pas de faire des généralités. Mais quand bien même les enfants sont bien accueillis et ont le sentiment de bien le vivre, j'ai tout de même constaté la souffrance que peut causer la séparation des parents. Pour aller au-delà de l'adoption, je me souviens d'une émission de radio dans laquelle des enfants issus de FIV et de dons de sperme témoignaient de leur souffrance au sujet de leur père biologique qu'ils ne connaissent pas. Cela démontre la complexité de la question de la filiation biologique. Je ne souhaite pas généraliser mais simplement rappeler que ce sont des questions complexes qui nécessitent de faire preuve de modération car il est véritablement question de souffrance.

M. le PRESIDENT : D'autres remarques ? Mme Yvette Rossigneux, vous avez la parole.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je souhaite faire part de mon expérience personnelle.

Selon moi, la plus grande difficulté n'est pas la séparation des parents mais bien de la fratrie. Se retrouver seul sans savoir ce que sont devenus vos frères et sœurs est extrêmement difficile.

M. le PRESIDENT : C'est vrai. Mme Lavocat.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je souhaite, pour conclure, remercier l'immense travail qui a été effectué. Ce dossier est très bien fait et nous ouvre des perspectives.

M. le PRESIDENT : Merci Mme Lavocat. Avec tous nos remerciements et félicitations aux auteurs de ce rapport et de ce schéma départemental. Je vais maintenant vous demander de vous prononcer, le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Passons aux rapports de la II^e commission. J'appelle le rapporteur du rapport n°1. M. Gouverneur, vous avez la parole.

II^e COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

Vote du taux de la taxe d'aménagement départementale réservé au financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et approbation de la convention financière 2017 à conclure avec le CAUE

Rapport n° II – 1

M. Laurent GOUVERNEUR : Il s'agit d'affecter un pourcentage de la taxe d'aménagement départementale au financement du CAUE.

En effet, la loi de finances pour 2017 a introduit l'obligation pour les conseils départementaux de fixer désormais un taux de répartition du produit annuel de la taxe d'aménagement départementale entre le financement du CAUE et celui de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS).

Le produit de la taxe d'aménagement fluctue selon le volume des autorisations d'urbanisme déposées ; aussi vous le savez, il est très difficile de l'estimer d'une année à l'autre.

En conséquence, selon les années et le taux de répartition voté, le CAUE pourrait ainsi percevoir une recette excédant ses besoins de financement ou inversement une recette insuffisante pour exercer ses missions.

Aussi, M. le Président vous propose d'adopter une position de principe qui permette à la fois au conseil départemental de se conformer à la loi et de garantir les besoins de financement du CAUE, sans que soient pour autant remis en cause les équilibres budgétaires trouvés ces dernières années entre le CAUE et la politique départementale en faveur des ENS.

Il vous est proposé tout d'abord que le conseil départemental continue, à l'occasion du budget primitif, de réserver, sur le produit annuel de la taxe d'aménagement départementale, une enveloppe financière spécifiquement dédiée au financement du CAUE et aux différentes missions qu'il entend mener chaque année.

Il est légitime, en effet, que nous nous engagions sur une somme maximale définie au vu des actions prévisionnelles envisagées par le CAUE. Ces actions nous sont connues au moment du vote du budget, le conseil d'administration du CAUE ayant statué dessus.

Au regard des prévisions formulées, il vous est proposé d'affecter au CAUE un taux de 0,4 %, soit un taux de répartition de 20 % du produit de la taxe d'aménagement départementale, puisque nous l'avons votée à hauteur de 2 %. Dans l'hypothèse où la recette issue de la fiscalité reversée au CAUE n'atteindrait pas, l'année donnée, la somme fléchée au budget primitif, le conseil départemental s'engagerait alors à lui verser une subvention complémentaire d'équilibre, correspondant au montant nécessaire pour réaliser ses objectifs annuels.

La convention financière 2017 à conclure avec le CAUE, ci-annexée au rapport de M. le Président, illustre cette position de principe et l'engagement d'un financement des actions prévisionnelles 2017 du CAUE à hauteur de 210 000 €.

Par ailleurs, à l'occasion de ce rapport sur la taxe d'aménagement départementale, il vous est proposé de flécher 10 000 € des crédits 2017 dédiés aux ENS en faveur de deux programmes d'actions menés en matière de biodiversité agricole par la chambre d'agriculture. Il s'agit :

- d'assurer le suivi des insectes auxiliaires des cultures, des insectes pollinisateurs et des vers de terre sur 10 sites du Département en partenariat avec l'observatoire agricole de la biodiversité ;
- d'accompagner la mise en œuvre locale et départementale d'actions en faveur de la trame verte et bleue.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission, réunie le 10 mars dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci M. le rapporteur. Y a-t-il des demandes d'interventions sur cet apport au CAUE ? Mme Rossigneux.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je ne prendrai pas part au vote.

M. le PRÉSIDENT : Le vote est ouvert.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention :

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : La parole est maintenant à Jean-Michel Rabiet.

II^e COMMISSION

Aides à l'agriculture 2017

Décision modificative n°1 - 2017

Rapport n° II – 2

M. Jean-Michel RABIET : Lors du vote du budget primitif, nous avons limité les inscriptions budgétaires aux seules aides ne relevant pas du développement économique, lequel est désormais de la seule compétence régionale et intercommunale, tout en adoptant une convention avec la région Grand Est pour sécuriser juridiquement notre action pour 2016 et une partie de 2017.

Aussi nous avons porté au budget une somme de 10 000 € en investissement (aide à la diversification) et 143 000 € en fonctionnement (fermes pédagogiques, point d'accueil installation, COFOR, jeunes agriculteurs, fleuron etc.).

A l'occasion d'une réunion de présentation des orientations retenues par la Région Grand Est, le 19 décembre 2016 à Strasbourg, à laquelle je représentais le Département, les élus départementaux invités ont découvert que la Région ne reprenait pas, dans son ensemble, les dispositifs existant dans les Départements.

Comme le mentionnait M. le Président dans son discours introductif, des réunions se sont tenues avec les représentants du monde agricole et des échanges sont aussi intervenus avec la Préfecture, notamment de région, pour stabiliser les dispositifs qui étaient négociés.

A l'issue de ces discussions, le 3 février 2017, un accord global a été trouvé, pour poursuivre l'action départementale, au titre de 2017, jusqu'à l'adoption par la Région, de son SRDEII le mois prochain. Nous avons notamment insisté, dans le cadre du soutien au groupement de défense sanitaire (GDS), sur le nécessaire engagement des agriculteurs à solliciter, en priorité, le laboratoire départemental pour certaines analyses sur les bovins naissants.

Dans cette perspective, il vous est proposé de compléter de 379 000 € le budget 2017 en ce qui concerne les interventions en matière agricole.

Concrètement, il vous est donc proposé d'inscrire :

- un crédit de 5 000 € au titre des actions spécifiques à caractère agricole et environnemental, destiné à l'indemnisation des exploitations agricoles ayant subi des dégâts de grues cendrées, dans le cadre d'un cofinancement avec le conseil régional.

Les conditions de mise en œuvre de ce dispositif sont les suivantes :

- le siège d'exploitation est en Haute-Marne ;
 - les parcelles indemnisées sont situées en Haute-Marne ;
 - les exploitations sont éligibles et bénéficient du dispositif mis en place par la région Grand Est.
- un crédit de 374 000 € au titre des aides aux partenaires et chambres consulaires, dont :
 - 170 000 €, au bénéfice du groupement de défense sanitaire de la Haute-Marne (GDS), pour la mise en place du programme de lutte contre la DVB (diarrhée virale bovine). Nous aiderions à hauteur d'un euro par boucle (sur un total de 5,20 € par analyse) et le GDS effectuerait ses analyses au laboratoire départemental ;
 - 161 000 €, au bénéfice de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, pour la mise en œuvre du programme de développement agricole (y compris la participation au financement de la cellule « Réagir » particulièrement sollicitée pour accompagner les entreprises en graves difficultés dans le contexte actuel, soit à redresser la situation ou à quitter le métier) ;
 - 30 500 €, au bénéfice de l'Etablissement départemental de l'élevage de la Haute-Marne pour la mise en œuvre de l'inventaire des cheptels ;
 - 12 500 €, au bénéfice du pôle élevage de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, pour intervenir en faveur de la durabilité des systèmes d'exploitation d'élevage.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission le 10 mars 2017.

M. le PRESIDENT : Merci M. le Rapporteur. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?
M. Gouverneur.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je souhaite insister sur le caractère intéressant de la démarche, comme l'évoquait Jean-Michel Rabiet. Pour 66 000 naissances annuelles, avec un dépistage à 5,20 €, 330 000 € reviendraient au laboratoire (sur un investissement de 100 000 €), sachant que nous sommes structurellement déficitaires de 90 000 € par an. Vous remarquez donc tout de suite la logique gagnant-gagnant que nous pouvons en retirer.

M. le PRESIDENT : Cela redonnera également l'habitude aux agriculteurs de se rendre au laboratoire départemental. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, M. Ollivier.

M. Bertrand OLLIVIER : Je souhaite intervenir sur un point non évoqué concernant les aides agricoles, à savoir le développement des circuits courts. Je pense effectivement que nous pouvons espérer en Haute-Marne un développement des circuits courts aboutissant à une diversification pour les agriculteurs et une plus-value pour le territoire.

M. le PRESIDENT : Nous sommes tout à fait d'accord pour le circuit court tant que cela est possible. L'organiser ne sauvera pas l'agriculture, mais cela peut permettre effectivement une diversification. Il faut néanmoins une professionnalisation des acteurs du circuit court.

M. Bertrand OLLIVIER : Nous pourrions éventuellement organiser des commissions regroupées sur cette thématique.

M. Le PRESIDENT : C'est à la chambre d'agriculture de mettre en place une plateforme et d'organiser le fonctionnement. M. Gouverneur, vous avez la parole.

M. Laurent GOUVERNEUR : Il faut savoir qu'à travers le syndicat mixte du pays nord haut-marnais, la mise en place de circuits courts est justement étudiée, via la chambre d'agriculture, pour professionnaliser et rendre plus efficace la démarche. Comme vous l'avez dit, M. le Président, cela ne sauvera pas l'agriculture mais peut tout de même être un plus appréciable.

M. Le PRESIDENT : En l'absence de nouvelle demande d'intervention, je vous demande de vous prononcer sur l'excellent rapport de Jean-Michel Rabiet. En raison d'un problème technique, nous effectuerons le vote à main levée.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport n°1 – 1, pages 1 – 3.

I^e COMMISSION

Procès-verbal de la séance plénière du 15 décembre 2016

M. le PRESIDENT : Vous avez reçu le procès-verbal de notre séance plénière du 15 décembre 2016, consacrée à l'examen du budget primitif 2017. En l'absence de remarque, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Passons au rapport n°2. J'appelle M. Fournié.

I^{er} COMMISSION

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° 1 – 2

M. Paul FOURNIE : Je vous rappelle que le président peut :

- intenter, au nom du Département, les actions en justice ;
- défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

M. le Président s'est engagé à informer l'assemblée départementale de l'exercice de cette compétence.

Aussi, vous sont présentées les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice depuis notre séance du 21 octobre 2016. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative d'une part et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales d'autre part.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

I^{er} COMMISSION

Publication de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2016

Rapport n° I – 3

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Conformément à l'article 133 du code des marchés publics applicable avant le 1^{er} avril 2016 et dans un souci de transparence de la commande publique, le conseil départemental publie chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente. Ce dispositif est applicable pour la dernière fois, le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ayant abrogé ces dispositions. Pour autant, la publicité des marchés sera plus exigeante en 2018, avec la publication de tous les marchés, à partir du premier euro.

La liste concerne l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 20 000 € HT passés par le Département, et présente séparément les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Le présent rapport vous fournit quelques éléments d'analyse sur les marchés publics passés par le conseil départemental en 2016, dont on peut retenir les points suivants :

- Investissement et fonctionnement confondus, le conseil départemental a attribué en 2016 pour près de 43 M€ de marchés d'un montant supérieur à 20 000 HT, qui concernent principalement les opérations relatives aux collèges et bâtiments et les opérations de voirie. C'est près d'un tiers de plus qu'en 2015, où 32,3 M€ avaient été attribués.
- Les entreprises haut-marnaises ont été attributaires de ces marchés à hauteur de 22,6 M€, contre 19 M€ en 2015.
- Les marchés de travaux, qui représentent la partie la plus importante des marchés attribués, avec 32,4 M€, ont bénéficié à 61 % à des entreprises haut-marnaises. Cette proportion passe à 16 % pour les marchés de fournitures, mais à 70 % pour les marchés de service.

Le Département a perdu sa compétence économique du fait de la loi NOTRe, mais par ses travaux, il reste un acteur économique haut-marnais majeur par la commande publique qu'il passe directement.

La liste vous est communiquée à titre d'information et n'appelle pas de vote.

M. le PRESIDENT : En l'absence de question, je vous propose de passer au rapport suivant, présenté par Mme Yvette Rossigneux.

I^{er} COMMISSION

DRH

Régime indemnitaire - précisions relatives aux modalités d'attribution des modulations individuelles (engagement professionnel et manière de servir)

Rapport n° I – 4

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport portant sur le régime indemnitaire et les précisions à apporter au dispositif de modulations individuelles liées à l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 et au décret n°91-875 du 6 décembre 1991 modifié, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux du régime indemnitaire applicable à chaque agent.

L'assemblée départementale a donc été amenée à se prononcer par délibérations successives pour fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments de ces primes.

Les primes actuellement versées au conseil départemental le sont par filières et par grades.

A titre indicatif, pour l'année 2016, le montant total des primes versées aux agents de la collectivité s'élève à 3 937 952 €, dont 25 000 € au titre de la « modulation individuelle exceptionnelle » versée annuellement.

La présente délibération s'inscrit dans la démarche plus globale de simplification du paysage indemnitaire, initiée ces dernières années par le gouvernement et mise en place progressivement à partir de 2014 dans le cadre du déploiement d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État. Ces mesures sont applicables au fur et à mesure à la fonction publique territoriale.

L'élaboration du RIFSEEP a vocation à devenir à terme le nouvel outil indemnitaire de

référence, applicable à tous les corps et emplois de la fonction publique. Pour votre parfaite information sur l'esprit de ces nouvelles primes, plus orientées vers le mérite des agents, nous avons joint au rapport un document illustré élaboré par le ministère de la fonction publique.

Pour que le RIFSEEP soit applicable au sein de la collectivité, une consultation préalable du comité technique devra être organisée. Une fois cette consultation effectuée, une délibération instituera les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la collectivité, pour les cadres d'emploi dont les textes de référence seront publiés.

Dans cette attente, et afin de valoriser les résultats obtenus dans le cadre des entretiens professionnels au titre de l'année 2016, il est proposé de préciser les délibérations existantes s'agissant des modalités d'attribution des modulations de primes relatives à la manière de servir et à l'engagement professionnel qui constituera à terme le fondement du complément indemnitaire annuel (CIA), sur la base des critères contenus dans le support d'entretien professionnel.

Les fondements de la proposition faite aujourd'hui sur la base de critères objectifs et co-construits avec ce groupe de travail paritaire, sont les suivants :

- assurer une transparence dans les modalités d'attribution des primes ;
- élargir le nombre de bénéficiaires potentiels en rendant éligibles à la modulation des primes le maximum d'agents permanents ;
- poser des critères factuels d'appréciation ;
- introduire un niveau supplémentaire d'appréciation (« convenable ») afin de mieux distinguer et de valoriser l'implication des agents ;
- réduire les écarts de 1 à 2 entre les catégories C, B ou A, alors que le principe de parité avec les services de l'Etat nous permettait des écarts entre catégories de 1 à 6. Ce sujet a été l'objet de débats avec les organisations syndicales qui ne souhaitaient pas d'écart selon les catégories ;
- maintenir un levier managérial et de motivation des agents à la suite de la suppression de la durée des avancements d'échelon à la durée minimum ou intermédiaire.

Ces critères d'appréciation de l'engagement professionnel et la manière de servir applicables à l'ensemble des agents rattachés au tableau des effectifs (hors assistantes familiales), ont été examinés et soumis à l'avis du comité technique qui s'est réuni le 26 janvier 2017.

Ainsi, huit critères détaillés en annexe de ce rapport doivent être évalués à l'aide de quatre niveaux d'appréciation.

Il sera tenu compte de cette appréciation pour l'attribution ou non, d'un complément annuel de primes.

Dans le cadre du budget primitif 2017, une enveloppe de 250 000 € a été retenue afin d'abonder ce complément indemnitaire précisé par la présente délibération. C'est un effort conséquent pour reconnaître les agents engagés et méritants du Département.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 13 mars 2017.

M. le PRESIDENT : Merci Mme le Rapporteur. C'est un sujet éminemment important et délicat. Merci pour ce rapport à la juste tonalité et à la précision nécessaire. Vous avez la parole. M. Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Je souhaite poser une question concernant l'annexe I. N'aurait-on pas pu fixer la même prime aux catégories A, B et C en fonction de leur résultat à l'entretien ? Il y a actuellement des écarts allant du simple au double entre les catégories A et C.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je ne partage pas ce point de vue. A terme, cela signifierait que tout le monde aurait la même rémunération, ce qui n'est pas une motivation selon moi.

M. Nicolas FUERTES : Il ne s'agit pas de rémunération, mais bien de prime.

M. le PRESIDENT : Nous n'avons simplement pas choisi cette option.

M. Nicolas FUERTES : J'ai une autre remarque. Nous saluons bien évidemment, l'abondement à 250 000 € pour permettre de financer les compléments indemnitaires annuels facultatifs de nos personnels. Toutefois, à mon grand regret, cette démarche arrive un peu tard et n'a pas empêché le départ de personnels très compétents vers d'autres collectivités territoriales. Il va désormais falloir être vigilants et tâcher de ne pas en perdre d'autres à l'avenir.

M. le PRESIDENT : Merci M. Fuertes pour votre leçon. Il est toujours bon d'écouter les autres. Ceci étant dit, vos propos sont désespérants car terriblement matérialistes. Il n'y a pas que l'argent qui importe.

Sans autre question, je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Nous passons au rapport suivant, c'est toujours Mme Rossigneux qui prend la parole.

I^{er} COMMISSION

DRH

Gestion des ressources humaines

Modification du tableau des effectifs et mise en œuvre de la prolongation du dispositif d'intégration pour certains agents contractuels du conseil départemental

Rapport n° I – 5

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la gestion des ressources humaines. Il se décompose en deux parties ; l'une porte sur le tableau des effectifs de la collectivité et l'autre sur la mise en œuvre de la prolongation du dispositif Sauvadet pour les agents contractuels du conseil départemental.

Si notre collectivité employait 1 082 agents au 1^{er} janvier 2017, elle dénombre 1 066 agents au 1^{er} avril 2017. Dans un contexte de départs à la retraite importants, 49 postes vacants figurent à cette date, au tableau des effectifs. Cependant, 25 postes vacants seront prochainement pourvus, à l'issue d'un examen attentif du fonctionnement des centres d'exploitation, des collègues (chefs de cuisine et aides de cuisine), comme au sein des circonscriptions d'action sociale, sur les missions sensibles dévolues par la loi.

A effectif constant, les modifications apportées au tableau des effectifs ont pour objet de « transformer » des postes (par le biais du mécanisme de la suppression / création), pour pourvoir les postes libérés à la suite de départs, ou de mobilité et pour tenir compte des promotions de grade intervenues lors des commissions administratives paritaires.

Vous pourrez constater que le présent tableau des effectifs tient compte également :

- de la nouvelle nomenclature des grades de catégorie C de toutes les filières prévue par les dispositions décidées par le gouvernement ;
- du dispositif dit « Sauvadet » reconduit pour les agents contractuels du conseil départemental occupant aujourd'hui un poste permanent au tableau des effectifs.

Ce dernier dispositif, prolongé jusqu'en 2018, renvoie à une loi de mars 2012, du nom

du ministre de la fonction publique de l'époque, qui prévoit que les agents non titulaires peuvent accéder aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale « par la voie de modes de recrutement réservés valorisant les acquis professionnels ».

Pour bénéficier de ce dispositif exceptionnel de titularisation, les agents contractuels doivent remplir des conditions de diplômes, de nombre d'années de service minimum dans la collectivité, et bien entendu faire preuve d'une manière de servir satisfaisante.

Au sein du conseil départemental, trois agents remplissent ces conditions, et peuvent ainsi prétendre à un accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale, après avoir aussi subi une épreuve de sélection professionnelle, qui interviendra d'ici la fin de l'année 2017.

Vous trouverez en annexe 1 le tableau des effectifs sur emplois permanents du conseil départemental (en distinguant les personnels du laboratoire) ; en annexe 2 le tableau des effectifs travaillant pour le conseil départemental en dehors des emplois permanents, intégrant les assistants familiaux, les emplois aidés, les agents de l'Etat mis à disposition ; en annexe 3 le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1^{re} commission qui s'est tenue le 13 mars 2017.

M. le PRESIDENT : Merci Mme Rossigneux. Sur ce tableau des effectifs, vous avez la parole. M. Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Nous vous félicitons pour la titularisation de plusieurs CDD, présents depuis six ans dans les services du conseil départemental. Nous voterons pour ce rapport bien évidemment.

M. le PRESIDENT : Vous m'avez caché, M. Fuertes, que les enseignants avaient réussi à s'extraire du complément indemnitaire d'activité. Pourquoi ? Vous auriez dû commencer par cela.

Sur le rapport de Mme Rossigneux, y a-t-il des remarques ? A mon sens, il ne faut être ni matérialiste, ni conservateur. Le personnel qui quitte nos effectifs est bien souvent présent depuis 15 ou 20 ans ; il est donc positif d'avoir du sang neuf. Il ne faut pas, dès lors, dramatiser le mouvement.

En l'absence de remarque, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous en remercie. Nous passons maintenant à un rapport que je vais rapidement présenter, à savoir la cession des actions de la SEM.

I^e COMMISSION

Cession des actions de la SEM Haute-Marne Immo-bail

Précisions à la délibération du 15 décembre 2016

Rapport n° I – 6

M. le PRESIDENT : Comme vous le savez, la loi NOTRe a introduit l'obligation, pour les départements détenant des participations dans les SEM, de céder plus des deux tiers des actions qu'ils détenaient antérieurement dans ces sociétés.

L'agglomération de Chaumont, pour des raisons qui lui sont propres, ne pouvait pas acquérir la totalité des actions, soit 1,6 M€. Après une longue discussion avec le M. le ministre Jean-Michel Baylet, la Région a obtenu l'autorisation d'acquérir tout ou partie de ce que Chaumont ne pouvait ou ne voulait pas acquérir, contrairement à ce que prévoyait initialement la loi NOTRe.

En conséquence, je vous propose de préciser notre délibération de principe du 15 décembre 2016 dans les termes suivants :

- confirmer la cession à titre onéreux de 1 668 actions à l'agglomération de Chaumont et au conseil régional du Grand Est, pour un montant total de 1,668 M€ dans le cadre d'une convention à intervenir entre ces deux collectivités précisant la part acquise par chacun des deux acquéreurs (a priori une part égale).

Je me réjouis de l'enrichissement de notre conseil d'administration. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous en remercie. Nous passons à M. Paul Fournié qui a la parole sur le rapport n°7.

I^{er} COMMISSION

Finances

Vote du produit de la fiscalité directe locale 2017

Rapport n° I – 7

M. Paul FOURNIE : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le vote du produit fiscal attendu pour l'année 2017, au vu de la notification fiscale transmise par la direction départementale des finances publiques.

Le principe est de déterminer, en fonction du produit fiscal voté de l'année, le niveau de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire réel du Département.

Le rapport qui vous a été envoyé détaille, au préalable, quatre grandes caractéristiques générales de la fiscalité directe du Département de la Haute-Marne, que je vais vous résumer :

- Notre taux d'imposition de la taxe foncière est de 23,94 %. Il est supérieur à la moyenne nationale (16,25 %), conséquence de bases d'imposition très inférieures aux autres départements, mais il est proche de la moyenne des départements de même strate. En effet, cette caractéristique est partagée par des départements limitrophes comme la Haute-Saône, les Vosges et la Meuse qui appliquent des taux plus élevés de respectivement 24,48 %, 25,65 % et 25,72 %.
- La conjonction d'une base taxable faible et d'un taux élevé se traduit par un effort contributif demandé aux Haut-Marnais moins important que la moyenne des autres départements. Dans deux tiers des départements de métropole, l'effort contributif moyen est plus élevé qu'en Haute-Marne.
- Notre taux d'imposition est stable depuis 2011 alors même que sur la période 2011-2016, 64 départements ont procédé à une ou plusieurs hausses de leur taux pour une variation moyenne de +13 %. Il s'agit ici d'un effort très important du département de ne pas céder à la facilité en augmentant les impôts, au prix d'une gestion très rigoureuse mais nécessaire.

- Le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) se caractérise par une forte instabilité et une concentration sur quelques entreprises. Ainsi, 2,7 % des entreprises assujetties contribuent pour près de 50 % au produit perçu de CVAE par la collectivité en 2016 et 17 grands groupes assurent à eux seuls 25 % de la ressource fiscale. Vous avez un graphique très intéressant à ce sujet. Je vous rappelle qu'à compter de cette année, les départements perdent 51,55 % de la fraction nationale de produit qu'ils percevaient antérieurement en compensation du transfert de la compétence transports scolaires et interurbains. Ainsi, c'est un montant de 8,24 M€ de CVAE qui est transféré à la Région en 2017, alors même que la base retenue pour le calcul de la compensation financière à verser à la Région a été arrêtée à 7,980 M€ en vertu des dispositions légales applicables. Nous avons néanmoins pu faire valoir des erreurs déclaratives étayées par la DDFiP pour un montant de 100 000 euros et obtenir gain de cause sur ce sujet lors de la commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées.

Par ailleurs, le produit de la fiscalité directe de l'année 2017 qui est soumis à votre approbation a été impacté par de nouvelles mesures fiscales en loi de finances initiale 2017 et rectificative 2016 avec, pour conséquence, une réduction, en toute discrétion, d'environ 1,2 M€ de ressources fiscales, à législation inchangée.

Ces mesures modificatives vous sont détaillées dans le rapport fiscal mais je développerai les deux plus emblématiques d'une accentuation de la pression financière sur les départements :

La première, évoquée par le président dans son discours liminaire, la plus importante, concerne l'extension du périmètre des variables d'ajustement à la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et à la dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation. Ces deux dotations, réputées fixes pour compenser une perte fiscale par rapport à une situation antérieure et à des décisions unilatérales de l'Etat, se voient appliquer en 2017 un coefficient de minoration de 10,6 %. C'est une réduction de produit non prévue de 735 000 € destinée à alimenter la péréquation à destination du bloc communal et intercommunal.

La seconde concerne la suppression, en 2017, de la compensation partielle reçue au titre de l'abattement de 30 % voté par l'Etat sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Département n'étant

pas partie prenante du contrat de ville entre le propriétaire, l'EPCI et le Préfet, un arbitrage ministériel a décidé de la suppression de cette allocation compensatrice en faveur des départements (mais maintenue pour le bloc communal). Le conseil départemental perd ainsi en 2017 150 000 € de produit, perte qui n'était pas prévisible au stade de la préparation budgétaire.

Ces diverses minorations fiscales, décidées en catimini, représentent néanmoins une perte de ressource d'environ 2,7 points de fiscalité par rapport à l'année 2016. Cette baisse s'ajoute à la baisse programmée de DGF de 2,5 M€. Au total les ressources de fonctionnement sont amputées de plus de 3,5 M€ en 2017. Pour la première fois, à périmètre équivalent, le produit fiscal attendu pour 2017 est en diminution par rapport à celui encaissé en 2016.

Néanmoins, il vous est proposé de ne pas compenser ces pertes fiscales par une augmentation de taux et, ainsi, de maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau de l'année 2010, soit 23,94 %. Ce tour de force n'est possible que par les efforts auxquels vous avez tous consentis lors de la préparation de notre séminaire et leur application tout au long de l'année dans vos différentes commissions. Cette politique de mesure nous permet aujourd'hui de faire face à de telles situations.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, qui a recueilli l'avis favorable de la 1^{re} commission le 13 mars 2017, et de fixer par conséquent le produit fiscal au montant de base ressortant de la notification fiscale sans variation du taux de la taxe foncière.

M. le PRESIDENT : Merci M. Fournié. La discussion est ouverte. M. Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Je ferai tout d'abord deux petites remarques. Il n'y a pas que M. Bachy qui réclame son dû au niveau régional. Ce n'est donc pas qu'une question de Droite et Gauche. La deuxième concerne la réforme de la taxe professionnelle, qui date de 2011. Il faut remercier non pas les socialistes, mais bien leurs prédécesseurs. Pour terminer, bien que l'an dernier nous ayons voté contre le fait de maintenir les taux en augmentant les bases, cette année nous voterons pour la proposition du maintien des taux depuis la septième année consécutive. Vu les baisses de recettes dans nos collectivités, nous ne voulons pas être plus royalistes que le roi.

M. le PRESIDENT : D'autres remarques ? M. Martinelli.

M. Stéphane MARTINELLI : Je l'ai déjà dit l'an dernier, mais je le répète, il est compréhensible que les bases des taxes ménage augmentent étant donné l'augmentation de l'inflation du panier public. Deuxième chose, je suis surpris d'avoir entendu le mot stupéfiant. Dans le cadre de réformes, les choses évoluent évidemment et certains mécanismes sont nécessaires,

notamment le mécanisme de compensation qui est indispensable pour la neutralisation budgétaire.

M. le PRESIDENT : Merci M. Martinelli. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Non. Je vous propose alors de vous prononcer.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	2 (M. Convolte, Mme Leverrier)

Le rapport est adopté

M. le PRESIDENT : Nous passons au dernier rapport, présenté par M. Fournié.

I^e COMMISSION

Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2017 du budget principal

Rapport n° I – 8

M. Paul FOURNIE : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2017 se rapportant au seul budget principal.

Cette première décision modificative de l'exercice 2017 est principalement consacrée à la régularisation des ressources fiscales liée à la notification définitive du produit fiscal transmise par la DDFiP.

En section de fonctionnement, les crédits en dépenses sont abondés de 565 176 €.

389 000 € de dépenses complémentaires sont nécessaires pour soutenir le secteur agricole dans le cadre de la convention signée avec la Région Grand Est.

Par ailleurs, il vous est proposé l'inscription de :

- 124 176 € pour couvrir les dépenses liées à l'annulation de titres sur exercice antérieur, dont l'annulation de pénalités relatives au pont de Jorquenay à la suite d'un accord transactionnel signé en octobre 2016 ; Il s'agit de remise de pénalités facturées au groupement ASTEN INEO dont une partie a fait l'objet d'un remboursement en 2016.
- 7 000 € permettant le versement d'une participation à l'opération « Petites cités de caractère » auprès de la communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles ;
- 45 000 € destinés au financement du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public. Il s'agit de crédits d'étude pour sa réalisation. A noter que le Département peut prétendre à un cofinancement de l'Etat pouvant aller jusqu'à 80 % de la dépense, soit 36 000 €, que nous retrouverons inscrits en recettes en parallèle.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont réajustées à la hausse à hauteur de 922 492 €.

Les modifications proposées proviennent principalement de la prise en compte de la

notification fiscale 2017 définitive. Le précédent rapport sur la fiscalité vous a détaillé les modifications budgétaires à opérer sur le produit fiscal attendu, se traduisant par une perte de ressources de 316 274 € par rapport à l'estimation du budget prévisionnel. Le point majeur est la régularisation de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA), avec une inscription de 1 165 703 € de crédits supplémentaires. Il s'agit d'un rattrapage de 2016, lié à des retards déclaratifs de la part de l'Etat.

Parmi les recettes, vous retrouvez les 36 000 € d'aide pour le schéma départemental d'amélioration à l'accessibilité des services publics.

Au final, la section de fonctionnement dégage une épargne brute supplémentaire de 357 316 € permettant de financer le besoin en section d'investissement.

En section d'investissement, les dépenses augmentent de 526 500 €.

La majeure partie de ces crédits concerne le domaine des bâtiments.

Après plus de huit années d'exploitation, il convient de rénover la scénographie du Mémorial Charles de Gaulle. Il s'agit d'un domaine où les technologies sont très qualitatives et précises, nécessitant du matériel plus performant. Il vous est ainsi proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 100 000 €, la portant à 200 000 € et d'inscrire 150 000 € de crédits supplémentaires. L'objectif est d'augmenter à nouveau la fréquentation du Mémorial.

Par ailleurs, il vous est également proposé d'ajuster les crédits concernant le plan de modernisation des centres d'exploitation en les augmentant de 250 000 €. Une opportunité foncière se présente sur la zone industrielle de Nogent permettant le regroupement du centre d'exploitation de Nogent avec le nouveau centre d'intervention et de secours de Nogent.

Enfin, dans le cadre de la mise aux normes du laboratoire départemental d'analyses (LDA), nous vous proposons d'inscrire 50 000 € afin de relancer les études et la consultation des entreprises. C'est une conséquence de l'accord trouvé avec le monde agricole pour utiliser d'avantage notre laboratoire. Cette augmentation d'activité a une conséquence directe sur l'utilisation du laboratoire qui pourra ainsi devenir plus performant et répondre aux attentes les plus exigeantes.

Concernant le secteur social, il vous est proposé d'inscrire un crédit complémentaire de 76 500 € pour assurer le versement de subventions à Emmaüs pour la modernisation de ses locaux, 4 500 € à la Croix Rouge pour l'acquisition d'un véhicule et 50 000 € à l'Udaf pour la création d'une résidence accueil au service des malades psychiques et de leur famille, rue des Tanneries,

à Chaumont.

Les recettes d'investissement varient de 169 184 € avec l'inscription de 132 748 € de crédits supplémentaires pour encaisser les participations financières de différents mandataires, dans le cadre de groupements de commandes pour des travaux de voirie, et de 36 436 € de participation de la ville de Saint-Dizier pour le changement du sol du gymnase du collège Anne Frank.

En conséquence, cette première décision modificative ne modifie qu'à la marge les équilibres votés au moment du budget primitif, l'autofinancement prévisionnel passant de 19,335 M€ à 19,692 M€ et l'emprunt d'équilibre restant fixé à 22,455 M€. Pour rappel l'encours de notre dette était de 39 millions d'euros au premier janvier 2017.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{er} commission le 13 mars 2017.

M. le PRESIDENT : Merci M. le rapporteur. Vous avez la parole sur cette modification budgétaire. Pas de question particulière ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	31
Contre :	2 (M. Convolte, Mme Leverrier)
Abstention :	0

Le budget est adopté à la majorité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. La séance est levée puisque l'ordre du jour est épuisé. Nous reprendrons à 14 h 30 avec la commission permanente, présidée par Anne-Marie Nédélec.

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 30 juin 2017,

Le Président du conseil départemental



Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur
Secrétaire de séance



Gérard GROSLAMBERT